



ACCORD HANDICAP ET DISCRIMINATION

FOCOM SIGNE, AVENANT 2024 VALIDÉ!



La politique d'insertion des personnes en situation de handicap constitue un enjeu majeur de société et doit s'inscrire pleinement dans la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) à Orange.

FOCom a signé un avenant pour proroger d'un an l'accord initial Handicap et Discrimination 2021-2023.

Toutes les dispositions actuelles de l'accord Handicap seront maintenues jusqu'au 31 décembre 2024:

- ⇒ 6 ASA handicap par an avec la possibilité de les prendre par demi-journée.
- ⇒ Maintien des dispositions relatives aux proches aidants notamment via la plateforme «*Mes proches et moi*» et aux dons de jours de congés.
- ⇒ Une fiche de poste et un temps dédié pour les Correspondants Handicap.
- ⇒ 3,6% des personnes recrutées en CDI seront des personnes en situation de handicap.
- ⇒ 2,6% des alternants accueillis seront des personnes en situation de handicap.

FOCom demande à la direction de respecter ses engagements en matière de recrutements sur la durée des 3 ans de l'accord initial et de l'année supplémentaire au 31 décembre 2024, soit:

- ⇒ 167 recrutements de CDI en situation de handicap
- ⇒ 307 recrutements d'Alternants en situation de handicap

Nous avons obtenu la prolongation de l'entrée dans le dispositif TPSH de tous les salariés concernés jusqu'au 1^{er} janvier 2025.

La direction annonce une ouverture de négociation d'un nouvel accord au plus tard au 1^{er} trimestre 2024.

FOCom est pleinement engagée pour soutenir l'emploi, améliorer l'accueil et les conditions de travail des salariés en situation de handicap.



VOTRE DÉFENSE, NOTRE ENGAGEMENT